

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE COFFRE-FORT NUMERIQUE DE TMS

Version en vigueur à compter du 01 janvier 2024

Article 1 : STIPULATIONS GENERALES

La société Télé Mercure Services commercialise un service de coffre-fort numérique dénommé « Coffre-Fort Numérique TMS » opéré en mode SaaS (« Software as a Service ») dans un environnement distant, et accessible via le réseau Internet, de manière sécurisée (protocole https).

Dans ce cadre, les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Service de coffre-fort numérique (ci-après les « CGU ») s'appliquent à tout contrat conclu entre la société Télé Mercure Services (ci-après dénommé « TMS ») et ses clients (ci-après dénommés « le Client ») pour l'accès au service de coffre-fort numérique proposé par TMS (ci-après le « Service »).

Ce Service, optionnel, est associé de façon non exclusive, au service de télétransmission vers le Service d'Immatriculation des Véhicules du Ministère de l'Intérieur des demandes liées aux démarches administratives d'immatriculation des véhicules neufs et d'occasion (déclaration d'achat, carte-grise, cession, destruction...) proposé par TMS. En ce sens, les présentes CGU complètent les Conditions Générales de Prestations de Services S.I.V (les « CGPS ») de TMS ; elles constituent donc les conditions particulières desdites CGPS.

La signature d'un Bon de commande par le Client intégrant l'option « Coffre-fort numérique TMS » implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU, le tout formant, avec les CGPS, le Contrat. Aucune autre obligation ne pourra être imposée à TMS sans son accord exprès et préalable, même si elles sont communiquées postérieurement à la signature du Bon de commande.

Si l'une des clauses des présentes CGU se trouvait nulle ou annulée, pour quelque raison que ce soit, cette nullité n'affectera pas la validité des autres clauses ni celles du Contrat, qui continueront de s'appliquer. Dans une telle hypothèse, TMS et le Client négocieront pour tenter de remplacer ou modifier la clause annulée.

Le fait pour TMS de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une ou plusieurs clauses des présentes, ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement des présentes ni de ladite clause. TMS, dans le cadre de son devoir d'information et de conseil, a mis à la disposition du Client une proposition commerciale et/ou de la documentation présentant le Service de coffre-fort numérique dont le Client reconnaît avoir pris connaissance. Il appartient au Client, notamment sur la base de ces informations, de s'assurer de l'adéquation du Service à ses besoins propres. Dans ce cadre, le Client reconnaît que TMS lui a fourni avant la signature des présentes, toute l'information utile relative notamment aux différentes fonctionnalités du Service de coffre-fort numérique, de sorte qu'il s'est engagé en toutes connaissances de cause dans le cadre du Contrat. En conséquence, TMS ne fournit aucune garantie de conformité du Service de Coffre-fort électronique aux besoins propres du Client.

Article 2 : DEFINITIONS

Client(s) : personne(s) physique(s) ou morale(s) ayant souscrit au Service.

Document : document(s) créé(s) ou transformé(s) au format numérique pouvant être déposé(s) dans le Service de coffre-fort numérique mis à la disposition du Client par TMS.

Données Client : Désigne les informations (dont les Données Personnelles) dont le Client est propriétaire et/ou responsable qu'il saisit, renseigne, transmet, collecte, conserve et/ou traite dans le cadre de l'utilisation du Service de coffre-fort numérique. Dans le cadre de la mise en œuvre du présent Service, les Données concernent principalement les informations liées à l'immatriculation des véhicules telles que : copie de pièces d'identité, copie de carte-grise, copie d'attestation de domicile, documents CERFA, copie de permis de conduire, ... etc. (liste non exhaustive)

Données Personnelles : Désigne les données à caractère personnel que le Client traite dans le cadre de son utilisation du Service de coffre-fort numérique, au sens du Règlement (UE) 2016/679 – le « Règlement Général

sur la Protection des Données » (le « RGPD ») et au sens de la loi Informatique, Fichiers et Libertés modifiée du 6 janvier 1978, cet ensemble réglementaire étant ci-après désigné « Règlementation Applicable ».

Outil : Application métier en mode SAAS de TMS permettant d'accéder au Service.

Réversibilité : Procédure de restitution au Client payante des Documents stockés dans le Service de coffre-fort numérique.

Service : Service de Coffre-fort numérique proposé par TMS.

SIV : Système d'Immatriculation des Véhicules.

Utilisateur(s) : Client(s) et/ou toute personne physique habilitée par le Client et le Contrat à accéder au Service de coffre fort numérique, en totalité ou partiellement.

Article 3 : OBJET

TMS propose un Service optionnel de coffre-fort numérique accessible en ligne et permettant la sauvegarde et l'archivage de documents numériques issus de la numérisation de Documents au format papier et/ou d'originaux numériques émanant des Utilisateurs. Spécifiquement, le Service permet, en fonction de la durée d'adhésion au Service, d'archiver, de consulter et de gérer lesdits Documents du Client durant toute leur période d'utilité administrative (DUA). Ce Service permet aussi d'effectuer un partage sécurisé de Documents avec des tiers autorisés par l'Utilisateur du Coffre-fort numérique.

Enfin, le Service intègre un tableau de bord permettant l'identification et la suppression des documents arrivés en fin de DUA (Durée d'Utilité Administrative) permettant ainsi la destruction des Documents électroniques à l'issue de leur DUA, conformément aux articles L. 212-3 et R. 212-14 du Code du patrimoine et aux articles 226-21 et 226-22 du Code pénal. Le Client s'engage à gérer la destruction de chacun des Documents stockés dans le Service. A ce titre, il reconnaît expressément que TMS ne pourra être considérée comme responsable de la gestion des délais de conservation de chaque Document stocké dans le Service de coffre-fort numérique.

Par conséquent, ce Service proposé par TMS est conforme aux normes AFNOR NF Z42-020 ; il est aussi conforme au décret n° 2018-853 du 5 octobre 2018 relatif aux conditions de récupération des documents et données stockés par un service de coffre-fort numérique ainsi qu'au décret n° 2018-418 du 30 mai 2018 relatif aux modalités de mise en œuvre du service de coffre-fort numérique. Enfin, il s'opère dans le respect de la loi n°78-17 Informatique, Fichiers et Libertés modifiée du 6 janvier 1978.

Par ailleurs, ce Service est exclusivement accessible aux Utilisateurs ayant préalablement adhéré aux CGPS et aux présentes CGU ainsi qu'à l'option « Coffre-fort numérique » de TMS.

Dans ce cadre, TMS concède à l'Utilisateur un droit d'utilisation du Service de coffre-fort numérique dans les conditions prévues au présent Contrat.

Article 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE COFFRE-FORT NUMERIQUE

Dans l'espace sécurisé accessible via l'Outil S.I.V. de TMS, le Service permet principalement le dépôt, la conservation et la consultation de tous les Documents répondant aux conditions d'utilisation du Service précisées dans les présentes CGU.

4.1 Souscription au Service

Lors de la souscription au Service, les Utilisateurs sont tenus de communiquer à TMS une adresse de messagerie électronique et valide, et de la tenir à jour.

4.2 Modalités d'accès au Service de coffre-fort numérique et attribution

identifiants/mots de passe Pour accéder au Service, l'Utilisateur doit disposer :

- D'un accès à un ordinateur et d'un accès internet haut débit,
- d'un navigateur compatible.

- Prérequis techniques pour l'accès au Service :

La liste des navigateurs compatibles est disponible sur le site internet de TMS. : www.tms-soft.fr

Il appartient à l'Utilisateur de vérifier la compatibilité de la configuration de son équipement personnel avec les

solutions technologiques déployées par TMS sur ses serveurs et son Outil.

Les équipements et abonnements nécessaires pour accéder à Internet sont et demeurent à la charge de l'Utilisateur.

- Identifiant et mot de passe permettant l'accès au Service :

L'accès au Service se fait via l'Outil mis à disposition par T.M.S. et disponible à distance en mode SaaS.

L'identifiant et le code confidentiel de l'abonnement TMS permettant d'accéder au Service sont fournis lors de la souscription au service.

TMS pourra à tout moment, moyennant l'information de l'Utilisateur par tout moyen, modifier ou supprimer un ou des élément(s) d'authentification existant(s), ou mettre en place un ou des élément(s) d'authentification nouveau(x) ou supplémentaire(s).

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son identifiant et de son mot de passe, de leur affectation et de leur conservation. Il fait son affaire personnelle des risques liés à leur divulgation ou leur mauvaise utilisation. Il doit en conséquence, et dans son propre intérêt, prendre toutes les mesures qu'il estimerait nécessaires pour en garantir la sécurité et la plus stricte confidentialité.

L'Utilisateur s'engage à garantir TMS contre toute réclamation émanant d'un tiers du fait d'un quelconque dommage consécutif à la perte, au vol ou à l'utilisation non autorisée de son identifiant et de son mot de passe.

Il appartient à l'Utilisateur d'informer T.M.S. par mail à l'adresse « contact@tms-soft.fr » en cas de modification de son adresse électronique ou de son adresse postale. En l'absence d'adresse électronique valide, TMS sera dans l'impossibilité de respecter ses obligations nécessaires à l'utilisation du Service.

4.3 Fonctionnalités du Service de coffre-fort numérique

Les différentes fonctionnalités du Service sont présentées dans la Proposition Commerciale émise par TMS.

4.4 Sécurité, intégrité et confidentialité des Documents

- Politique de sécurité de TMS :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Service de coffre-fort numérique, TMS met en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux exigences du ministère de l'Intérieur visant au respect de la norme AFNOR NF Z42-020.

TMS informe à ce titre l'Utilisateur qu'elle met en œuvre une politique stricte, permettant d'assurer la conservation, l'intégrité, la traçabilité, la confidentialité et la sécurité des Documents et des Données (y compris personnelles) stockés sur ses plateformes, en référence aux préconisations et/ou obligations de la CNIL ainsi qu'au Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD).

Dans l'optique d'assurer une confidentialité et une inaltérabilité optimales des Documents, TMS fait appel à des technologies de chiffrement. Ainsi, toutes les informations qui transitent vers les outils de TMS et vers le Service de coffre-fort numérique sont chiffrées durant leur transmission. TMS utilise des équipements en redondance et de grande capacité pour limiter les risques de défaillance technique et d'interruption de Service.

- Limitations :

Toutefois, l'Utilisateur est informé que TMS pourrait être amenée à bloquer l'accès au Service ou à lever la confidentialité des Données et/ou des Documents sur demande des autorités judiciaires ou administratives compétentes. Spécifiquement, dans le cadre du respect des articles L. 212-3 et R. 212-14 du Code du patrimoine et de la circulaire du 17 mars 1993 relative au traitement et à la conservation des titres de circulation dans les Préfectures et sous-préfectures, les services préfectoraux en charge de l'habilitation des professionnels pour télétransmettre dans le SIV des Données liées à l'immatriculation des véhicules sont fondés à effectuer des vérifications et des contrôles portant sur le respect des modalités d'archivage des dites Données.

Dans ce cadre, le Client reconnaît que les Documents et les Données insérés dans le Services de coffre-fort numérique peuvent être librement consultés par les autorités compétentes.

4.5 Modification/interruption du Service

TMS se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, les caractéristiques du Service, notamment afin de prendre en compte des évolutions techniques et/ou réglementaires, et de proposer des extensions et améliorations possibles du Service. De même, TMS peut interrompre provisoirement, que ce soit partiellement ou intégralement, l'accès général au Service et/ou à l'une des ou l'ensemble des fonctionnalités du Service notamment :

- Si des travaux de contrôle, d'entretien, d'amélioration ou de réparation, de quelque nature que ce soit, s'avèrent nécessaires ;
- Si une telle interruption s'avère utile ou nécessaire pour la sécurité du Service ou en vue de garantir les intérêts de TMS et/ou de l'Utilisateur ;
- Si une telle interruption est requise ou souhaitable en vertu d'une disposition réglementaire ;
- En cas de force majeure telle qu'habituellement définie par les tribunaux français.

TMS mettra des moyens raisonnables en œuvre afin de limiter ces interruptions et pour aviser l'Utilisateur, si possible au préalable, du début et de la durée de ces interruptions. Il peut cependant arriver que le Service ou l'une ou l'ensemble des fonctionnalités du Service soi(en)t interrompu(e)s.

De même, TMS pourra interrompre ou suspendre l'accès du Client au Service, sans indemnisation pour le Client en cas maintenance curative, préventive et évolutive (notamment réglementaire).

Enfin, TMS se réserve le droit de suspendre l'accès au Service notamment dans les cas suivants :

- Les matériels et environnements informatiques nécessaires à la mise en œuvre du Service ont subi une intervention non autorisée ou ne sont pas utilisés conformément aux spécifications du Ministère de l'Intérieur ou de TMS ;
- Le dysfonctionnement du Service est consécutif à un acte de malveillance, de piratage ;
- Une défaillance des réseaux de communication électronique ;
- La violation des droits de propriété intellectuelle de TMS ou de tiers ;
- Le Client ne dispose pas d'un système de sécurité informatique et d'antivirus à jour.

Article 5 : OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

Au préalable, il appartient au Client d'analyser les caractéristiques fonctionnelles et techniques du Service de coffre-fort numérique, d'en vérifier l'adéquation avec ses propres besoins, puis de mettre en place les moyens informatiques permettant d'installer, d'exploiter et d'accéder au Service et de contrôler l'accès des tiers au matériel informatique.

5.1 Sécurité du Service de coffre-fort numérique et responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est seul responsable des accès qu'il concède à chacun de ses propres utilisateurs utilisant le Service de coffre-fort numérique de TMS pour y déposer des Documents.

Les Documents et Données contenus dans le Service de coffre-fort numérique de l'Utilisateur sont strictement confidentiels et restent à l'usage unique de ce dernier. L'Utilisateur est seul responsable des Données et Documents qu'il transmet ou reçoit dans le cadre de l'exécution des présentes et s'engage à indemniser TMS de tout dommage que pourraient causer ces Données et Documents.

L'attention de l'Utilisateur est portée sur le fait que la dépose des Documents dans le Service de coffre-fort numérique en garantit l'intégrité et n'apporte pas la valeur probante de leur contenu. L'Utilisateur détermine par lui-même, en fonction de ses propres contraintes juridiques et organisationnelles, quel(s) document(s) il numérise et archive dans le Service, ainsi que leur durée de conservation, sans que la responsabilité de TMS puisse être recherchée à ce titre.

L'Utilisateur déclare par ailleurs connaître les caractéristiques et les limites du réseau internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications électroniques.

L'Utilisateur est personnellement et exclusivement responsable des matériels informatiques et logiciels utilisés, du navigateur, du modem, de l'accès à l'Internet, des systèmes d'ordinateur et de leurs extensions, de quelque nature que ce soit, et de tout autre équipement dont il a besoin et non fournis par TMS dans le cadre de l'accès au Service et de son utilisation, ainsi que de l'adaptation, de l'installation, de l'entretien, du fonctionnement, des mises à jour et des éventuelles améliorations ou réparations afférentes. De même, l'Utilisateur déclare avoir connaissance que la transmission de données sur le réseau Internet (et donc sur le Service) est sujette à des aléas totalement indépendants de TMS, notamment en termes de vitesse de transfert, de fiabilité des connexions, de sécurité et d'intégrité des données transmises. TMS ne saurait par conséquent en aucun cas être tenue responsable de toute difficulté trouvant son origine dans un problème de transmission des données par le réseau Internet.

Le Service étant accessible via l'outil Internet, l'Utilisateur s'oblige à respecter ses engagements et à respecter la réglementation applicable en vigueur lorsqu'il accède au Service. A ce titre, l'Utilisateur s'engage à respecter les règles suivantes :

- Les Données ou Documents déposées ou transitant via le Service de TMS ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pornographie infantile est strictement interdit ;
- Spécifiquement, tout contenu à caractère violent ou pornographique est strictement interdit dans le cadre de l'utilisation du Service de coffre-fort numérique ;

• En outre, l'Utilisateur, par son comportement et par les informations qu'il diffuse sur ou via le Service, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :

- o La propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public
- o La diffusion de données protégées par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle. Les Données et Documents circulant ou transitant via le Service peuvent être également réglementés en termes d'usage ou protégés par un droit de propriété et l'Utilisateur est l'unique responsable de l'utilisation des Données et Documents qu'il consulte et stocke dans le Service de coffre-fort numérique ;

Ainsi, l'Utilisateur déclare être seul responsable de la nature et du contenu des Documents et Données qu'il dépose ou télécharge via le Service, ces derniers étant totalement privés et confidentiels. Il veillera à prendre toute mesure utile pour préserver la confidentialité des Documents et Données ainsi que pour éviter que les Documents et Données déposés ou téléchargés par ses soins soient corrompus.

Par ailleurs, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres Données et/ou Documents de la contamination par des virus circulant sur le réseau Internet ou sur son système informatique.

La responsabilité de l'Utilisateur est engagée en cas de manquement à l'une des obligations mentionnées aux présentes, d'agissements frauduleux, abusifs ou illicites de sa part ou, s'il n'a pas satisfait intentionnellement ou par négligence grave à son obligation générale de prudence.

Le Service est incessible ni transmissible à quelque titre que ce soit.

5.2 Contrôle d'accès : Le Client est responsable de la mise en place de dispositifs, matériels et logiciels et moyens de contrôle garantissant la sécurité de l'accès au Service de coffre-fort numérique qui lui est concédé.

Article 6 : DUREE DU SERVICE DE COFFRE-FORT NUMERIQUE

La durée du Contrat est conclue pour une durée déterminée de trente-six (36) mois à compter de la date de signature par le Client du Bon de commande. A son échéance, le Contrat est tacitement renouvelé par période successive de douze (12) mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : MODALITES D'UTILISATION DU SERVICE DE COFFRE-FORT NUMERIQUE

7.1 Licence d'utilisation du Service de coffre-fort numérique :

TMS fournit au Client un droit d'utilisation personnel, non-exclusif et non cessible, du Service, pour une utilisation en réseau et pour les besoins strictement internes et professionnels du Client.

Le droit d'utilisation s'exerce par accès distant (mode SaaS), via le réseau Internet, à compter de la connexion depuis les locaux du Client à l'infrastructure de TMS, et exclusivement pour l'utilisation du Service. Le droit d'utilisation concédé au Client est subordonné au parfait paiement de l'intégralité de la redevance prévue par l'article 9 « Tarifs/modalités de paiement » des présentes.

La présente licence est valable :

- Aussi bien pour la version du logiciel intégré dans le Service, objet des présentes, que pour toute évolution, mise à jour et nouvelles versions dudit logiciel ; - Pour le Monde entier ;
- Pour la durée du Contrat ;

Nonobstant les droits accordés ci-dessus, la présente licence ne confère à l'Utilisateur aucun droit de propriété intellectuelle sur le Service de coffre-fort numérique, qui demeure la propriété entière et exclusive de TMS et/ou de tiers.

7.2 Évolution des règles de stockage des Documents décidées par les autorités compétentes :

En cas de modification de l'environnement juridique et technique des modalités de stockage et de conservation des Documents qui pourrait être imposée par les autorités compétentes (et notamment le Ministère de l'Intérieur):

- TMS en informera le Client, par mail, dans les meilleurs délais,
- Pendant le délai nécessaire pour procéder aux modifications techniques, TMS pourra suspendre l'accès du Client au Service de coffre-fort numérique sans indemnité pour le Client.

7.3 Maintenance :

Les prestations fournies au titre du Service de coffre-fort numérique incluent des prestations de maintenance corrective et réglementaire concernant exclusivement lesdits Services.

Au titre de cette maintenance, TMS assurera :

- La réception des appels du Client du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17h 30. Dans ce cadre, TMS s'engage à prendre en compte les demandes formulées auprès de la hotline, au titre de l'assistance, dans les meilleurs délais ;
- Le diagnostic du fonctionnement du Service ;
- La correction des anomalies par une intervention à distance (le Client s'engageant à ne pas refuser l'accès à distance).

Seuls les dysfonctionnements reproductibles par TMS seront pris en charge au titre de la maintenance. Les dysfonctionnements transmis par le Client devront être documentés et décrits de manière précise, avec le détail du contexte de leur survenance et accompagnés, dans certains cas de copies d'écran. Néanmoins, TMS ne garantit pas qu'une solution pourra être trouvée, ni que les dysfonctionnements signalés pourront toujours être corrigés, en particulier si le dysfonctionnement s'avère complexe et nécessite des recherches approfondies.

Sont exclues toutes prestations de maintenance en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles et notamment :

- Non-respect des conditions d'utilisation du Service ;
- Défaillance des réseaux de communication électronique ;
- Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- Détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation du Service ;
- En cas de violation des droits de propriété intellectuelle de TMS,
- Utilisation anormale du Service ;
- En cas de tentative d'accès au code source du ou des Services proposés par TMS ou de modification non prévue par les Parties apportée au Service de TMS ;
- Modification non-conforme aux stipulations des présentes, du matériel et de l'environnement informatique minimum nécessaire.

Sont expressément exclus du champ de l'obligation de maintenance les problèmes de performances du Service, et plus généralement, tous les problèmes non directement ou non exclusivement imputables au Service de TMS.

TMS pourra mettre en ligne, dans le cadre de la maintenance corrective et évolutive, de nouvelles versions du Service de coffre-fort numérique qu'elle fournit. Le Client s'engage, à mettre à jour sa configuration informatique, et notamment son navigateur Internet, si TMS en fait la demande, les services ne pouvant être fournis que sur la base de la configuration requise par TMS pour la dernière version en date du Service.

Article 8 : DONNEES TRANSITANT DANS LE SERVICE DE COFFRE-FORT NUMERIQUE

Le Client et/ou l'Utilisateur est responsable de l'exactitude des Données qu'il insère dans le cadre de l'utilisation du Service de coffre-fort numérique proposé par TMS.

Par ailleurs, dans le cadre des activités visées aux présentes CGU, TMS et le Client s'engagent à respecter les dispositions du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « loi Informatique & Libertés », dans sa version modifiée par la loi du 20 juin 2018. Le Client agit en qualité de responsable de traitement au sens de la loi susvisée. Dès lors, le Client sera notamment responsable :

- De l'exactitude des Données qu'il saisit et qu'il insère dans le Service. Il est seul tenu de procéder à la vérification de l'exactitude, de la fiabilité et de l'exhaustivité de ces Données ;
- De l'information des Utilisateurs ou de ses propres clients, notamment quant au respect de leurs droits par le Client et ses sous-traitants ;
- De la sécurité logique et physique des Données envoyées et transitant dans le Service.

TMS intervient quant à elle en qualité de sous-traitant agissant pour le compte du responsable de traitement pour le seul traitement consistant à mettre à disposition du Client le Service. A ce titre, et uniquement à ce titre, le personnel de TMS est susceptible d'accéder indirectement à des Données personnelles traitées par le Client.

Spécifiquement, TMS s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des Données personnelles et des risques présentés par le traitement opéré via le Service, pour préserver la sécurité des Données personnelles et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

TMS s'engage dans ce cadre à mettre en place toutes mesures techniques et organisationnelles de sécurité et de confidentialité appropriées, à documenter et à pouvoir apporter la preuve de ces démarches.

TMS s'engage à veiller à ce que seuls ses personnels autorisés à procéder aux installations de logiciels aux fins de l'exécution du Contrat, aient accès aux Données du Client dans la stricte limite de ce qui est nécessaire à

l'accomplissement de leurs fonctions, et à ce que ses personnels s'engagent à respecter la confidentialité des Données personnelles auxquelles ils pourraient avoir accès.

TMS s'engage à fournir toute assistance raisonnable au Client dans le cadre d'éventuelles analyses d'impact relatives à la protection des données à caractère personnel, ou dans le cadre de procédures menées par une autorité de contrôle.

Article 9 : TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

La tarification et les modalités de paiement du Service de coffre-fort numérique sont inscrites dans le Bon de commande. Les modalités inscrites à l'article 8 des CGPS s'appliquent intégralement au Service de coffre-fort numérique.

Article 10 : RESPONSABILITE

TMS s'engage à exécuter avec le plus grand soin les obligations qui lui sont confiées dans le cadre de la mise en œuvre du Service. A ce titre, TMS est tenue de déployer l'ensemble des moyens reconnus nécessaires, conformément aux règles de l'art, pour atteindre les objectifs mis à sa charge au titre du Contrat.

Le Client est responsable des actions des Utilisateurs pour lesquels il a demandé la création d'un compte ou qu'il a autorisé à utiliser le Service de coffre-fort numérique.

Le Client reconnaît expressément que TMS ne peut, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée relativement au contenu des Données et/ou Documents déposés dans le Service en ce compris l'appréciation de leur valeur juridique par une administration ou une juridiction, en ce sens que TMS n'exerce aucun contrôle sur le contenu de ceux-ci. De même, le Client est exclusivement responsable des durées légales de conservation (et a fortiori de suppression) des Documents qu'il stocke dans le Service.

TMS, en sa qualité d'hébergeur de données au sens de l'article 6 de la loi du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique (LCEN), ne pourra voir sa responsabilité recherchée ni engagée du fait des Données et/ou Documents hébergés que s'il a connaissance de leur caractère illicite et n'a pas agi promptement pour les retirer suite à une notification émise par un Destinataire dans les conditions de l'article 6-1 para. 5 de la LCEN.

En conséquence, et en tant que simple intermédiaire technique, l'obligation générale de TMS au titre des présentes CGU est une obligation de moyens.

En raison de l'impossibilité pour TMS d'apprécier la nature et l'importance du contenu des Données et/ou Documents conservés sur son Service de coffre-fort numérique, TMS ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages directs, indirects ou incidents, pertes de profits, prévisibles ou imprévisibles, revendiqués par le Client ou ses propres clients (y compris notamment pour pertes ou altération de Données, de Documents ou de logiciels, perte d'image de marque, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, rendement financier, interruption d'utilisation des équipements et logiciels informatiques mis en interopérabilité avec le Service) résultant d'un manquement au Contrat par TMS ou d'un manquement à une garantie expresse ou tacite de sa part. En tout état de cause, la responsabilité totale de TMS est limitée à la couverture de son assurance responsabilité civile professionnelle, N° HA RCP 0085005 après de la compagnie HISCOX qui est à disposition sur simple demande.

Article 11 : RESILIATION DU SERVICE

Résiliation pour manquement : En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, le présent Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception restée sans effet. La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.

Résiliation par le Client : Le présent contrat est renouvelé tacitement à la date d'anniversaire de celui, et ce pour une nouvelle période d'un an sauf dénonciation par le client en respectant un préavis de trois (3) mois avant l'échéance.

Pour résilier le présent Contrat et mettre fin à la tacite reconduction, le Client doit transmettre une lettre recommandée avec avis de réception (en tenant compte des trois mois de préavis) à l'adresse suivante :

TELE MERCURE SERVICES – 2 rue René Viviani, 44000 NANTES.

A l'issue de la période de préavis, le Service fourni par TMS sera automatiquement rendu inaccessible. Le contenu stocké dans le Service sera ainsi « figé » en vue d'une restitution ultérieure au Client.

Effets de la résiliation : Tout mois entamé est dû dans sa totalité. La résiliation interviendra à la date de réception de la demande par courrier recommandé avec accusé de réception. Le Client cessera d'utiliser tous codes d'accès au Service.

Dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la résiliation du présent Contrat, le Client est tenu de restituer à TMS l'ensemble des outils (matériels et logiciels) qui aurait été mis à sa disposition par TMS. Le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement des sommes perçues au titre des présentes.

Préalablement à la résiliation, quelle qu'en soit la cause, et sous réserve du parfait paiement des factures par le Client, TMS restituera le contenu du Service coffre-fort par les moyens laissés à sa discrétion et ce dans les meilleurs délais.

Cette restitution des Documents pourra être payante et faire l'objet d'un devis complémentaire.

La demande de résiliation du Service par le Client est traitée dans les meilleurs délais par TMS et entraînera la fermeture automatique du Service.

Il sera envisagé dans un second temps la restitution des Documents stockés dans le Service au Client. Cette restitution s'opérera conformément au Procès-Verbal de restitution de TMS (ci-après « le PV »).

Une fois la restitution des Documents opérée, le Client devra valider le PV de restitution attestant de sa bonne réception dans un délai maximum de 10 (dix) jours suivant sa date d'envoi par TMS ; si passé ce délai, le PV n'est pas renvoyé ou transmis par le Client à TMS, la restitution sera considérée comme acceptée sans réserve par le Client. Si aucune réserve ou contestation n'est émise par le Client, TMS ne sera plus tenue de conserver le contenu du Service de coffre-fort et pourra procéder à la destruction des Documents stockés, ce que le Client reconnaît expressément.

Par ailleurs, en cas de défaut de paiement, et après avoir dûment relancé le Client, TMS ne sera tenue à aucune obligation de conservation des documents.

Article 12 : AUDIT

TMS pourra, à ses frais, procéder ou faire procéder par un cabinet d'audit indépendant et tenu à une obligation de confidentialité, à des audits permettant de vérifier que le Client respecte ses obligations relatives au présent Contrat. L'audit pourra notamment prendre la forme d'une visite chez le Client ou d'un questionnaire à renseigner par le Client.

Dans le cas où l'audit révélerait l'utilisation du Service sans licence, le Client s'engage à commander à TMS un nombre suffisant de licence pour régulariser la situation. Chaque audit sera réalisé en respectant un préavis de trente (30) jours.

L'application de la présente clause ne vaut pas pour renoncement aux conditions du présent Contrat par TMS.

Article 13 : SOUS-TRAITANCE

TMS pourra sous-traiter tout ou partie du présent Contrat. En cas de sous-traitance, TMS demeurera responsable des prestations réalisées par ses sous-traitants.

Article 14 : CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes. Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du présent Contrat.

Article 15 : LITIGES – JURIDICTIONS COMPETENTES

Toutes contestations relatives à l'exécution, l'interprétation et la résiliation des présentes CGU et du Contrat afférant, seront soumises à la compétence exclusive des juridictions de Nantes, même en cas de référé, d'appel en garantie et/ou de pluralité de défendeurs.